

MAIRIE - ESSUILES**Délibération n° 2022-16****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Date de convocation** : 06 septembre 2022**Date de l'affichage** : 06 septembre 2022**En exercice** : 14**Présent(s)** : 11**Absent(s)** : 3**Pouvoir(s)** : 2

Le douze septembre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier Dassault, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : PETIT Emeline, FLAMAND Isabelle, CHANTRELLE Fabienne, LEPILLET Sonia, DORTU Nadine, SCHNEIDER Christian, REZONJA Philippe, WINDERICKX Jean-Luc, BREGEARD Michel, RICHARD Thierry

Absents excusés : CANO Clélia, JOSSELIN Valéry, MATHYS Mickaël

Pouvoirs : CANO Clélia donne pouvoir à REZONJA Philippe
MATHYS Mickaël donne pouvoir à VANDEWALLE Régis

Secrétaire de séance : FLAMAND Isabelle

➤ **Objet : Autorisation donnée au maire pour représenter la Commune, choix d'un avocat et convention d'honoraires**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les négociations avec Monsieur VAN TWUYVER concernant le terrain sis à l'angle de la rue de la Chaussée et de la Route Nationale à St-Rimault, ont échouées et que Monsieur VAN TWUYVER reste redevable financièrement envers la commune.

Il y a lieu de défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de l'autoriser à ester en justice si nécessaire,
- de confier la défense des intérêts de la Commune à Maître Jean-Marc TOURBIER, membre associé du cabinet AARPI QUENNEHEN TOURBIER, situé 65 rue de la République à Amiens (80000)
- de l'autoriser à signer une convention d'honoraires entre Maître Jean-Marc TOURBIER et la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise M. le Maire à ester en justice si nécessaire,

Désigne Maître Jean-Marc TOURBIER pour défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire,

Autorise M. le Maire à signer la convention d'honoraires présentée par Maître TOURBIER.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Régis VANDEWALLE

